



Ordonnance de télécom CRTC 2012-435

Version PDF

Ottawa, le 8 août 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Rogers Communications Partnership	25	le 18 juillet 2012	le 8 août 2012
Société TELUS Communications	4356 (TCBC)	le 27 juillet 2012	le 27 août 2012
Société TELUS Communications	643 (TCI)	le 27 juillet 2012	le 27 août 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.